

Jean-Claude DELANOUE  
Président de la Commission  
« économie et emploi »,  
Représentant du Conseil Régional à  
la Com.Ex. de l'ARH

Romorantin, le 22 juin 05

398d, rue René Crozet  
41200 ROMORANTIN

Monsieur le Directeur,  
Agence Régionale de l'Hospitalisation  
31, avenue de Paris,  
BP 1429  
45004 ORLEANS cedex 1

Monsieur le Directeur,

La presse locale s'est fait l'écho, ces derniers jours, d'actions syndicales dans 2 établissements du Sud du Loir-et-Cher, Romorantin et Saint-Aignan, concernant notamment des difficultés de fonctionner de façon satisfaisante, faute de moyens budgétaires au niveau requis, pour une réponse adaptée aux besoins de santé publique et de prévention ; la T2A est fortement contestée. La question des moyens affectés à la psychiatrie de secteur est également posée.

Sachant que la situation de ces établissements ne vous est pas étrangère, j'aimerais que vous me fassiez connaître les mesures d'urgence et de plus long terme, relevant des prérogatives de l'ARH, que vous pourriez mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes et demandes exprimées, et assurer ainsi la pérennité de ces établissements dont les services sont appréciés des populations concernées.

Restant à votre disposition, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude DELANOUE.